



**SOUSCRIPTION
2019**

SOUTENEZ LE NPA!

SOUSCRIPTION.NPA2009.ORG



SOUSCRIPTION

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

MONTANT

 €

Chèque à l'ordre de « NPA souscription » à remettre à unE militantE ou à envoyer à : **NPA, 2, rue Richard-Lenoir 93100 Montreuil** avec le coupon détachable dûment rempli.



SOUSCRIPTION.NPA2009.ORG

Pour contrer l'offensive anti-sociale, liberticide et anti-écologique portée par Macron, que ce soit dans la rue, sur les lieux de vie, de travail et d'étude, notre camp social a besoin d'unité, de radicalité, de démocratie, d'un projet et d'une stratégie, et de s'organiser. Le NPA veut y contribuer en tant que parti politique, dans la rue et dans les urnes. Vos dons ont leur importance pour nous permettre de développer nos activités au service de notre camp social, pour construire une société sans exploitation et sans oppression. Aidez-nous!

INFOS PRATIQUES

Deux moyens de paiement: **le chèque à l'ordre de «NPA souscription» et la carte bleue en ligne à www.npa2009.org/souscription** ♦ Une seule limite de datation et d'envoi de vos chèques: avant le 31 décembre 2019 à minuit. ♦ Si votre adresse n'est pas celle mentionnée sur le chèque, précisez-le pour que le reçu fiscal arrive à bon port.

MENTIONS LEGALES Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôts égale à 66 % de leur montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable. ♦ Tous les dons effectués jusqu'au 31 décembre de l'année N seront déductibles lors de la déclaration de l'année N+1. ♦ Une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. ♦ Les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ne peuvent annuellement excéder 7500 euros. ♦ Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers. ♦ Aucune association de financement d'un parti ou groupement politique ne peut recevoir, directement ou indirectement, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. ♦ L'association de financement «NPA souscription» a reçu de la CNCCFP l'agrément N°09932 du 06 avril 2009. ♦ Les dons versés à l'association de financement «NPA souscription» sont destinés au NPA (Nouveau Parti Anticapitaliste). ♦ Les personnes ne respectant pas la législation sur les dons aux partis et groupement politiques peuvent être punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende. ♦ Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en écrivant à: **NPA SOUSCRIPTION – 2, RUE RICHARD LENOIR - 93100 MONTREUIL**. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

